



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 2 mars 2020 à l'adoption du règlement suivant :

- 267-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels n° 110-2008, le Règlement de zonage n° RRU2-2012 et le Règlement de lotissement n° RRU3-2012*

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray d'un certificat de conformité le 9 mars 2020 et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370 rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Ce règlement est entré en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 13^e jour du mois de mars deux mille vingt.

Madeleine Barbeau, OMA
Greffière